

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 476

25 février 2008

SOMMAIRE

Amorim Investments V S.A.	22804	Mobileo S.A.	22846
Anglo American Investments (Ireland) ...	22846	Nebinvest Holding S.A.	22824
Ar Mor 1 S.A.	22839	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	22838
Baillardel S.A.	22839	Oxea S.à r.l.	22832
Ballymore Projects Sàrl	22843	Pao de Açucar International S.A.	22840
BAT S.A.	22823	Patron Phoenix Investments S.à r.l.	22804
BioMarin Holding (Lux) S.à r.l.	22826	Pol Holding S.A.	22822
B & S - Art and Design S.à r.l.	22824	Polypecu S.A.	22825
Candle LuxCo 2 S.à r.l.	22833	PPF Banimmo GP S.à r.l.	22802
Curzon Finance S.à r.l.	22833	PPF Brittany GP S.à r.l.	22802
Curzon Finance S.à r.l.	22838	Preafin III S.à r.l.	22831
Cytolnat International S.A.	22845	ProLogis Retail Holding S.à r.l.	22814
Duse S.à r.l.	22821	ProLogis UK CCIV S.à r.l.	22819
Essetre Holding S.A.	22837	ProLogis UK CCIX S.à r.l.	22802
EUROPE LICENSING COMMUNICA- TION Luxembourg, S.A.	22831	ProLogis UK CCVIII S.à r.l.	22817
FFHL (Luxembourg) S.à r.l.	22833	ProLogis UK VIII S.à r.l.	22816
Fun Family, association sans but lucratif	22841	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceu- tical Company	22802
Guppy S.A.	22832	Roller Luxembourg S.A.	22848
Kaliman S.A.H.	22838	SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg S.à r.l.	22840
Lara JV Luxembourg S.à r.l.	22845	Second Property Growth Fund (Lime) S.A.	22814
Lear North European Operations GmbH	22826	Société Immobilière Savatelle S.A.	22846
Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.	22822	THF Investments	22821
LONDON GROUP Expansion One S.A.	22825	Trokhos	22837
Lucky Finance S.A.H.	22837	Udyana s.à r.l.	22823
Lux-Croissance	22822	WCC Poland Finco S.à r.l.	22829
Luxfield Investissement S.A.	22843	White Pearl Investment S.A.	22848
Luxfield Investissement S.A.	22843	WITEC Group SA	22824
Materials Handling International S.A.	22826	Xantor	22823

**PPF Brittany GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PPF Banimmo GP S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008019317/239/13.

(080016919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
J. Seckler
Le notaire

Pour Maître J. Seckler
M. Goeres

Référence de publication: 2008019485/231/16.

(080017529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis UK CCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.098.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2449
Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769),
by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the
present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCIX S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal,
has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 22, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et
Associations, number 1018 of October 12, 2004;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCIX S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) repre-
sented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the antici-
patory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCIX S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018 du 12 octobre 2004;
- que le capital social de la société ProLogis UK CCIX S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis UK HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43158. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019351/220/93.

(080017624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Patron Phoenix Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.931.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008019489/5770/13.

(080017668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of day of December,

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. AMORIM HOLDING FINANCEIRA S.G.P.S., S.A. a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under n° 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. AMORIM HOLDING II S.G.P.S. S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under number 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», represented by Mr David Sana, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties represented by Mr David Sana, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Denomination and compartments

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a «société anonyme» under the name of AMORIM INVESTMENTS V S.A. (the «Company»), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular, the amended law of August 10, 1915 on

commercial companies (the «Company Law»), the law of March 22, 2004 on securitizations (the «Securitization Law») and by the present articles of incorporation.

1.2 The Board of Directors may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (each «a Compartment») within the meaning of article 5 of the Securitization Law. The Company constitutes a single legal entity but the assets of each Compartment shall be solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. Any dividends paid by one Compartment or any liquidation surplus resulting from the liquidation of either one Compartment of the Company shall be distributed on a prorated basis between the holders of the securities issued in the relevant Compartment or, failing them, between the shareholders of the Company.

Art. 2. Registered office

2.1 The Company has its registered office in Luxembourg-city. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

2.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Corporate object

4.1 The corporate object of the Company shall be the activity of a securitization company within the meaning of the Securitization Law. Consequently, the activities of the Company shall include without being limited to:

- the acquisition or the assumption, directly or through other undertakings, of risks relating to claims, any other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, or obligations (including without being limited to investments into bonds, derivatives, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) assumed by third parties or inherent to all or part of the activities (the «Risks») and issue of securities (the «Securities»), whose value or yield depends on such Risks. The Securities issued in the context of a Securitization shall only be issued on an isolated basis or private placement but they shall never be issued to the public on a continuous basis as provided for by article 19 of the Securitization Law.

- the management, the hedging and disposal of Risks in any form the board of directors may deem appropriate and in accordance with any investment and management guidelines determined by the board of directors. Such management, hedging and disposal may be made using techniques including, without being limited to, derivatives (swaps, options, futures, credit derivatives, etc.), repurchase transactions, sale of assets or financial instruments in over-the-counter transactions or via regulated exchanges, etc.

4.2 The Company may finance itself through the issue of performance certificates or any kind of securities (shares, preferred shares, bonds or any other debts instruments, etc.), under registered or bearer form, only on an isolated basis or private placement, or through other techniques including, but not limited to, borrowing of funds on a secured or unsecured basis. The performance certificates or other kind of securities issued under registered form shall not be exchanged or converted into bearer form.

4.3 In accordance with, and to the extent permitted by the Securitization Law, the Company may grant any types of guarantees and may enter into / execute / perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions or agreements the board of directors deems necessary for the purpose of realizing the securitization of Risks.

4.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and the enumeration given is not limited. Except for the issuance of securities to the public on a continuous basis, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes and the corporate object shall include any transaction necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the broadest extent permitted by the Securitization Law.

Art. 5. Share capital

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of hundred Euro (€ 100.-) each.

5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.

Art. 6. Management

6.1 The Company is managed by a board of directors composed of:

- at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them;

- A directors and B directors.

6.2 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders. However, there shall be a minimum of two (2) B directors and one (1) A director.

6.3 In the event of vacancy of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote (at least one (1) A director must be part of the approving majority), a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 7. Board meetings

7.1 The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

7.2 The board of directors convenes upon a call by the chairman and if prevented by the eldest director, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any two directors or one A director so request. The convening requirements and formalities may be waived if all directors agree thereto.

7.3 The board meeting shall not validly deliberate unless at least any two B directors and any one A director are present or represented in the meeting.

7.4 A proxy may be given in writing, including but not limited to telegram, telecopy, telex, e-mail or any other means of communication generally accepted for business purposes. Any director may represent one or several A or B directors.

7.5 The meetings of the Board of Directors shall take place at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg, as determined by its chairman.

Art. 8. Powers of the board

8.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object including the power to manage, transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitization Law. When managing a securitized portfolio of securities or securitized assets, the board of directors or the duly appointed manager may invest, into any assets or any securities, bonds, derivatives or any other instruments.

8.2 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association or the Company Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

8.3 The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements i.e.:

- Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;

- The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

- The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to above have been made up;

- In their report to the board of directors, the external auditors shall verify whether the above conditions have been satisfied.

8.4 The Board of directors shall have the power to create or wind up Compartments, to define its policy and to sell all or part of the assets of the Company.

8.5 All the decisions of the Board of Directors shall be approved by the simple majority of those directors present or represented, being that, in respect of the following matters, at least one A director must be part of the approving majority:

(i) creation of a Compartment and definition of its policy, in accordance with article 1.2 and 8.4;

(ii) transfer of the registered office of the Company;

(iii) granting of any guarantees or third party rights over the assets of the Company;

(iv) approval of the Company's Budget (being a forecast of incomes and costs of the Company for a certain financial year) and of any expenses not reflected in such Budget;

(v) payment of any interim dividends;

(vi) delegation of powers pursuant to article 10;

(vii) appointment of the external auditors of the Company pursuant to article 11.

Art. 9. Representation of the company. The Company will be bound, towards third parties:

(i) by the joint signatures of two managing directors in all matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the Company of less than fifty thousand Euro (€ 50,000.-) on a monthly basis;

(ii) for any other matters, by the joint signatures of three directors, at least two of whom shall be B directors and one of whom shall be an A director,

(iii) by the signature of any persons to whom powers to represent the Company for specific matters have been granted according to Article 10.2 and acting within the limits of such powers.

Art. 10. Delegation of powers

10.1 The board of directors may appoint one or several persons («délégué à la gestion journalière»), either a director or not, each of them having full authority to act on behalf of the Company in all matters related to the daily management of the Company, The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the Company. The managing director(s), when appointed by the board of directors, should have the approval of two directors, at least one of which should be an A director.

10.2 The board of directors may also appoint a person, whether director or not, for the purposes of performing specific functions, carrying specific duties or entering into / executing specific agreements.

Art. 11. Audit of the accounts. The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The independent auditors shall fulfill all the duties set forth by the Securitization law.

Art. 12. Meetings of shareholders

12.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

12.2. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

12.3 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

12.4 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 13. Annual general meeting. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of June at 11.30 am. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 After deduction of all the expenses of the Company and its amortizations, the credit balance represents the annual net profits of the Company. From the annual net profits of the Company, five percent (5.00%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the subscribed capital of the Company, but shall again be compulsory until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below such one tenth. The remaining balance (the «Distributable Profit») shall be distributed or allocated by the general meeting as follows:

15.1.1 The Preferred Dividend out of the Distributable Profit shall be, first and by preference, paid to, if any, all the Shareholders owning Preferred Shares (the «Preferred Shareholders»).

15.1.2 The remaining surplus of the Distributable Profit, after and if all Preferred dividends have been paid or recovered, may be distributed to all the Shareholders owning Ordinary Shares (the Ordinary Shareholders) in proportion to their share holding in the Company or allocated to a reserve account.

15.2 The Preferred Shareholders, if any, have a preferential right to receive payments of 99.97% of the net revenues (interest net of withholding tax, dividends net of withholding tax, capital gains net of withholding tax, etc.) paid by the other party or parties in accordance with any derivative agreements (derivatives, swaps, credit default swaps, total return swaps, etc.) entered into by the Company (the «Preferred Dividends») after deduction of all the expenses of the company (except Luxembourg income taxes) and its amortizations, less amount allocated to the reserve required by the law. In case such Preferred Dividend is, for whatever reason, not paid out to the Preferred Shareholder(s), if any, the Preferred Dividend payable may be carried forward to the next financial years.

Art. 16. Dissolution

16.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

16.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

16.3 In the event of the winding-up of the Company, the proceeds from the realized net assets shall be used by preference to reimburse Preferred shareholders for their capital contributions and up to the nominal amounts thereof.

16.4 The balance of such proceeds shall then be applied for the reimbursement to ordinary shareholders for their contributions.

16.5 Any surplus remaining thereafter shall be distributed proportionally among all the shareholders.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the Company and end on December 31, 2007. The first annual meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. AMORIM HOLDING FINANCEIRA S.G.P.S., S.A., pre-named, two hundred forty Ordinary Shares	240
2. AMORIM HOLDING II S.G.P.S. S.A., pre-named, seventy Ordinary Shares	<u>70</u>
Total: three hundred and ten Ordinary Shares	310

All the Ordinary Shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Company Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately four thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at nine and the number of managing directors at five.
2. The following are appointed directors:

- as A Directors:

Mr Américo Ferreira De Amorim, board director, born in Mozelos municipality of Santa Maria da Feira (Portugal) on 21 July 1934, residing at Rua Rainha Da Estefânia, n° 163 - Porto, Portugal,

Mrs Paula Fernanda RAMOS AMORIM, board director, born in Espinho (Portugal) on 20 January 1971, residing at Rua Rainha Da Estefânia, n° 163 - Porto, Portugal,

Mrs Marta Cláudia Ramos Amorim Barroca De Oliveira, board director, born in Espinho, on 29 April 1972 (Portugal), residing at Rua de Afonso de Albuquerque, n° 136, Porto, Portugal,

Mr Francisco Augusto Vahia De Castro Teixeira Rêgo, board director, born in Porto, on 9 July 1972 (Portugal), residing at Rua Felicidade Brown, 21, Porto, Portugal.

- as B Directors:

Mr Jean Fell, board director, born in Echternach on 9 April 1966, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr Eric Magrini, board director, born in Luxembourg on 20 April 1963, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr Pietro Longo, board director, born in Luxembourg on 13 September 1970, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr Philippe Toussaint, board director, born in Arlon, Belgium on 2 September 1975, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr André Wilwert, board director, born in Luxembourg on 24 February 1951, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The following persons are appointed as managing directors:

Mr Jean Fell, board director, born in Echternach on 9 April 1966, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr Eric Magrini, board director, born in Luxembourg on 20 April 1963, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr Pietro Longo, board director, born in Luxembourg on 13 September 1970, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mr Philippe Toussaint, board director, born in Arlon, Belgium on 2 September 1975, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Mr André Wilwert, board director, born in Luxembourg on 24 February 1951, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

4. The terms of office of the directors and the managing directors will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-huit du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparus:

1. AMORIM HOLDING FINANCEIRA S.G.P.S., S.A. une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. AMORIM HOLDING II S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n° 3553 à la «Conservatoria do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», représentée par Monsieur David Sana, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées par Monsieur David Sana, prénommé, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre elles:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale et compartiments

1.1 Il est constitué par les présentes, entre les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront actionnaires, une société anonyme prenant la dénomination de AMORIM INVESTMENTS V S.A. (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les sociétés») telle que modifiée, la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la titrisation») et les présents statuts.

1.2 Le Conseil d'administration peut, à tout moment et s'il le juge opportun, décider de créer un ou plusieurs compartiments (individuellement «un Compartiment») au sens de l'article 5 de la Loi sur la titrisation. La Société constitue une unique entité juridique, mais chaque Compartiment devra répondre individuellement sur ses propres biens de ses propres créances, engagements et obligations. Tout dividende versé par un Compartiment ou tout boni de liquidation découlant de la liquidation d'un compartiment de la Société seront répartis au pro-rata entre les détenteurs de titres émis au sein du Compartiment concerné ou, à défaut, entre les actionnaires de la Société.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

2.2 Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette décision n'aura toutefois aucune incidence sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé compte tenu des circonstances.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social

4.1 La Société aura pour objet social de développer les activités d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la titrisation. Par conséquent, les activités de la Société comprendront notamment:

- l'acquisition et la prise, directement ou à travers d'autres engagements, de risques liés à la possession de créances, de tout autre bien, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, ou d'obligations (y compris notamment, des investissements dans des obligations, dérivés, credit default swaps, total return swaps, credit linked notes, etc.) supportés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités (les «Risques») et émettre des titres (les «Titres»), dont la valeur ou le rendement sont assis sur de tels Risques. Les Titres, émis dans le contexte d'une titrisation, seront uniquement émis de façon isolée ou par voie de placement privé, et ne pourront toutefois jamais être émis au public en continu conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi sur la titrisation.

- la gestion, la couverture et la disposition des Risques de quelque manière que ce soit jugée appropriée par le conseil d'administration et conformément aux éventuelles règles d'investissement et de gestion déterminées par ce même conseil d'administration. Pour mener à bien ces activités de gestion, de couverture et de disposition, la Société pourra recourir à des techniques tels que notamment, les dérivés (swaps, options, contrats à terme, instruments dérivés de crédit, etc.), des transactions de rachat, la vente de biens ou d'instruments financiers hors cote ou selon la cote officielle d'une Bourse de valeurs, etc.

4.2 La Société pourra se financer par l'émission de certificats de performance ou tout type de titres (actions, actions préférentielles, obligations ou tout autre instrument de créance, etc.), nominatifs ou au porteur, uniquement de façon isolée ou par voie de placement privé, ou à travers d'autres techniques notamment par l'emprunt de fonds garantis ou non. Les certificats de performance ou autres titres émis sous forme nominative ne pourront être ni échangés ni devenir au porteur.

4.3 Conformément à la Loi sur la titrisation et dans la mesure où elle le permet, la Société pourra consentir tout type de garanties et conclure / souscrire / exécuter tous les swaps, contrats à terme, dérivés, options, rachats, prêt temporaire de titres et transactions ou contrats similaires que le conseil d'administration jugera utiles aux fins de la titrisation des Risques.

4.4 Les descriptions ci-dessus doivent être entendues dans leur sens le plus large et les énumérations ne sont pas exhaustives. A l'exception de l'émission des titres à destination du public en continu, la Société pourra mener à bien toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles d'améliorer ou de compléter les objets précités et l'objet social englobera les transactions nécessaires ou utiles à sa réalisation et son développement dans le sens le plus large permis par la Loi sur la titrisation.

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) réparti en trois cent dix (310) Actions Ordinaires, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune.

5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.

5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.

Art. 6. Administration de la société

6.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de:

- trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires, ces membres pouvant à tout moment être révoqués;

- d'administrateurs A et d'administrateurs B.

6.2 Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont définis par l'assemblée générale des actionnaires. Toutefois, il y aura un minimum de deux (2) administrateurs B et un (1) administrateur A.

6.3 En cas de vacance par décès, départ à la retraite ou autre d'un administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix (au moins un (1) administrateur A devant faire partie de cette majorité), un administrateur qui pourvoira à la vacance en attendant la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil

7.1 Le conseil d'administration élira un président parmi ses membres. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le plus âgé des administrateurs.

7.2 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou, si ce dernier a un empêchement, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunira également sur demande de deux administrateurs ou d'un administrateur A. Il peut être renoncé aux conditions et modalités de convocation si tous les administrateurs en conviennent.

7.3 Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins deux administrateurs B et un administrateur A sont présents ou représentés lors de la réunion.

7.4 Une procuration peut être donnée par écrit, notamment, par télégramme, télécopie, télex, e-mail ou tout autre moyen de communication généralement reconnu dans le commerce. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs A ou B.

7.5 Les réunions du Conseil d'administration se tiendront au siège social de la société ou en tout autre endroit à Luxembourg déterminé par son président.

Art. 8. Pouvoirs du conseil

8.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans la limite de l'objet social, notamment le pouvoir de gérer, transférer, céder, ou disposer les actifs de la Société conformément à la Loi sur la titrisation. Dans le cadre de la gestion d'un portefeuille titrisé de titres ou des actifs titrisés, le conseil d'administration ou le gérant dûment nommé peut investir, sans aucunes limites, dans n'importe quel actif ou titre, obligations, dérivés ou tous autres instruments.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi, les présents statuts ou la Loi sur les sociétés relèveront de la compétence du conseil d'administration.

8.3 Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividende en respectant les exigences légales, c'est-à-dire:

- Un bilan provisoire devra être établi et démontrer qu'il y a suffisamment de fonds disponibles à répartir;
- Les sommes réparties ne pourront pas excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et les sommes prélevées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes sommes à mettre en réserve conformément à la loi ou aux présents statuts;
- La décision du conseil d'administration de distribuer des acomptes sur dividende ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes provisoires précités auront été établis;
- Dans leur rapport avec le conseil d'administration, les auditeurs externes devront vérifier que les conditions ci-dessus auront été respectées.

8.4 Le Conseil d'administration aura le pouvoir de créer ou liquider des Compartiments, de définir sa politique et de vendre tout ou partie des actifs de la Société.

8.5 Toutes les décisions du Conseil d'administration doivent être approuvées à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, à condition, pour toutes les questions suivantes, qu'au moins un administrateur A fasse partie de la majorité:

- (i) création d'un Compartiment et définition de sa politique conformément aux articles 1.2 et 8.4;
- (ii) transfert du siège social de la Société;
- (iii) octroi de toute garantie ou droit de tiers sur les actifs de la Société;
- (iv) approbation du Budget de la Société (un Budget étant une prévision des revenus et dépenses de la Société pour une année fiscale donnée) et de toutes dépenses n'apparaissant pas dans ledit Budget;
- (v) versement de tout acompte sur dividende;
- (vi) délégation de pouvoir conformément à l'article 10;
- (vii) nomination des réviseurs externes de la Société conformément à l'article 11.

Art. 9. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

(i) par la signature conjointe de deux administrateurs-délégués pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la Société pour un montant inférieur à cinquante mille Euros (50.000,- €) calculé sur une base mensuelle;

(ii) pour toute autre question, par la signature conjointe de trois administrateurs, dont au moins deux seront des administrateurs B et un sera un administrateur A;

(iii) par la signature de toute personne ayant reçu le pouvoir de représenter la Société pour des questions spécifiques conformément à l'article 10.2 et agissant dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Délégation de pouvoirs

10.1 Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, administrateur ou non, chacun étant entièrement habilité à agir au nom de la Société dans toutes les questions relevant de la gestion journalière de la Société. Le ou les premiers administrateurs-délégués pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui suit la constitution de la Société. Le ou les administrateurs-délégués, en cas de nomination par les administrateurs, devront avoir l'approbation de deux administrateurs, dont au moins un sera un administrateur A.

10.2 Le conseil d'administration peut également nommer une personne, administrateur ou non, aux fins de réaliser des fonctions déterminées, de mener à bien des tâches déterminées ou de conclure / souscrire des contrats déterminés.

Art. 11. Contrôle des comptes. La société est supervisée par un ou plusieurs vérificateurs indépendants, nommés par le conseil d'administration et rémunérés par la Société. Ces vérificateurs indépendants devront s'acquitter de tous les devoirs que leur impose la Loi sur la titrisation.

Art. 12. Assemblées des actionnaires

12.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes en rapport avec l'exploitation de la Société. Sauf stipulation contraire des statuts, les assemblées des actionnaires de la Société seront convoquées selon le calendrier défini par la loi et se dérouleront conformément au quorum exigé par la loi.

12.2. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en nommant un mandataire qui agira en son nom par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par transmission électronique dont l'authenticité aura été établie.

12.3 Sauf disposition légale contraire, les résolutions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

12.4 La réunion peut être tenue sans convocation ou publication préalable si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et, s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Art. 13. Assemblée générale annuelle. L'assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg à l'adresse indiquée sur les convocations le seize juin à 11.30. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Année fiscale. L'année fiscale de la société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et finira le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Répartition des bénéfices

15.1 Après déduction de toutes les dépenses de la Société et de ses amortissements, le solde créditeur représente le bénéfice net annuel de la Société. Cinq pour cent (5,00%) du bénéfice net annuel de la Société doit être alloué à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10,00%) du capital souscrit de la Société, mais elle redeviendra obligatoire jusqu'à son entière reconstitution si, à tout moment et pour quelque motif que ce soit, elle tombe en dessous de ce dixième. Le solde restant (le «Bénéfice Distribuible») sera réparti ou alloué par l'assemblée générale comme suit:

15.1.1 Le Dividende Préférentiel prélevé sur le Bénéfice Distribuible sera, en priorité et par préférence, versé à, s'il en existe, tous les Actionnaires possédant des Actions Préférentielles (les «Actionnaires Préférentiels»).

15.1.2 L'excédent de Bénéfice Distribuible, une fois que tous les Dividendes Préférentiels auront été payés ou recouvrés, pourra être, soit réparti entre tous les Actionnaires possédant des Actions ordinaires (les «Actionnaires Ordinaires») au pro rata de leur participation dans la Société, soit affecté à un compte de réserve.

15.2 Les Actionnaires Préférentiels, s'il en existe, jouissent d'un droit préférentiel de percevoir 99,97 % des revenus nets (intérêt net d'impôt retenu à la source, dividendes nets d'impôt retenu à la source, plus-values nettes d'impôt retenu à la source, etc.) versés par l'autre ou les autres contreparties en application de tous les contrats dérivés (dérivés, swaps, credit default swaps, total return swaps, etc.) conclus par la Société (les «Dividendes Préférentiels») après déduction de toutes les dépenses de la société (à l'exception de l'impôt sur le revenu luxembourgeois), de ses amortissements, moins les sommes affectées à la réserve légale. Si, pour quelque motif que ce soit, lesdits Dividendes Préférentiels ne sont pas versés aux Actionnaires Préférentiels, s'il en existe, le Dividende Préférentiel dû pourra être reporté sur les années fiscales suivantes.

Art. 16. Dissolution

16.1 La Société peut être dissoute sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

16.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

16.3 En cas de dissolution de la Société, le produit de l'actif net réalisé servira en priorité à rembourser les Actionnaires Préférentiels de leur apport en capital à hauteur du montant nominal de celui-ci.

16.4 Le solde dudit produit sera ensuite employé à rembourser les Actionnaires Ordinaires de leur apport.

16.5 Tout excédent restant sera ensuite réparti au pro rata entre tous les actionnaires.

Dispositions transitoires

La première année fiscale commencera à la date de constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2007. La première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire au capital comme suit:

1. AMORIM HOLDING FINANCEIRA S.G.P.S., S.A., préqualifiée, deux cent quarante Actions Ordinaires	240
2. AMORIM HOLDING II S.G.P.S. S.A., préqualifiée, soixante-dix Actions Ordinaires	70
Totale: trois cent dix Actions Ordinaires	310

Toutes ces Actions Ordinaires ont été libérées intégralement (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les sociétés, ont été remplies.

Dépenses

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à quatre mille euro.

Assemblées générales extraordinaire

Les comparantes représentant la totalité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à neuf et le nombre des administrateurs-délégués à cinq.
2. Les personnes mentionnées ci-dessous sont nommées comme administrateurs

- Comme administrateurs A:

Monsieur Américo Ferreira De Amorim, administrateur, né à Mozelos municipalité de Santa. Maria da Feira (Portugal), le 21 juillet 1934, demeurant au Rua Rainha Da Estefania, n° 163 - Porto, Portugal,

Madame Paula Fernanda Ramos Amorim, administratrice, née à Espinho (Portugal) le 20 janvier 1971, demeurant au Rua Rainha Da Estefânia, n° 163 - Porto, Portugal,

Madame Marta Claudia Ramos Amorim Barroca De Oliveira, administratrice, née à Espinho le 29 avril 1972 (Portugal), demeurant au Rua de Afonso de Albuquerque, n° 136, Porto, Portugal,

Monsieur Francisco Augusto Vahia De Castro Teixeira Rêgo, administrateur, né à Porto, le 9 juillet 1972 (Portugal), demeurant au Rua Felicidade Brown, 21, Porto, Portugal.

- Comme administrateurs B:

Monsieur Jean Fell, administrateur, né à Echternach le 9 avril 1966, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Eric Magrini, administrateur, né à Luxembourg le 20 avril 1963, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Pietro Longo, administrateur, né à Luxembourg le 13 septembre 1970, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Philippe Toussaint, administrateur, né à Arlon, Belgique le 2 septembre 1975, demeurant au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur André Wilwert, administrateur, né à Luxembourg le 24 février 1951, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Les personnes mentionnées ci-dessous sont nommées comme administrateurs-délégués:

Monsieur Jean Fell, administrateur, né à Echternach le 9 avril 1966, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Eric Magrini, administrateur, né à Luxembourg le 20 avril 1963, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Pietro Longo, administrateur, né à Luxembourg le 13 septembre 1970, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Philippe Toussaint, administrateur, né à Arlon, Belgique le 2 septembre 1975, demeurant au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur André Wilwert, administrateur, né à Luxembourg le 24 février 1951, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués se termineront après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

5. Le siège de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007, Relation GRE/2007/6022. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019434/231/524.

(080017685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Second Property Growth Fund (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Pour Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2008019482/231/16.

(080017582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.175.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, a Delaware company having its legal registered office in the State of Delaware at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis RETAIL HOLDING S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated under the name ProLogis UK CCXXXI S.à r.l. pursuant to a notarial deed on December 19, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 234 of February 22, 2007 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on February 23, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 920 of May 19, 2007;

- that the capital of the corporation ProLogis RETAIL HOLDING S.à r.l. is fixed at ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, fully paid up;

- that PLD INTERNATIONAL INCORPORATED prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PLD INTERNATIONAL INCORPORATED, une société ayant son siège social dans l'Etat du Delaware à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis RETAIL HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée sous la dénomination de ProLogis UK CCXXI S.à r.l. suivant acte notarié en date 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 22 février 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 23 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 19 mai 2007;

- que le capital social de la société ProLogis RETAIL HOLDING S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille livre sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livre sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées;

- que PLD INTERNATIONAL INCORPORATED précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43145. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019356/220/101.

(080017640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis UK VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.810.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK VIII S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on June 30, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 748 of October 8, 1999;

- that the capital of the corporation ProLogis UK VIII S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK VIII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 30 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 8 octobre 1999;

- que le capital social de la société ProLogis UK VIII S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis UK HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43146. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019355/220/93.

(080017638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis UK CCVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.097.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCVIII S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 22, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1020 of October 13, 2004;

- that the capital of the corporation ProLogis UK CCVIII S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, *ès-qualité* qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCVIII S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 13 octobre 2004;

- que le capital social de la société ProLogis UK CCVIII S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis UK HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43157. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019352/220/93.

(080017627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis UK CCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.099.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65769), by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis UK CCIV S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 22, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1035 of October 15, 2004;
- that the capital of the corporation ProLogis UK CCIV S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds (GBP 10,000,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds (GBP 20,-) each, fully paid up;

- that ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 65.769), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis UK CCIV S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1035 du 15 octobre 2004;
- que le capital social de la société ProLogis UK CCIV S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis UK HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43155. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019354/220/93.

(080017634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

THF Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 16, rue Hoimesbusch.

R.C.S. Luxembourg B 127.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Pour Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2008019486/231/16.

(080017464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Pour Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2008019483/231/16.

(080017572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 janvier 2008.

Pour copie conforme

R. Arrendorff

Notaire

Référence de publication: 2008019495/218/13.

(080017409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.527.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 10 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2007, LAC / 2007 / 40267 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration

2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2008:

- M. Jean-Claude Finck, président
- M. Pit Hentgen, vice-président
- M. Michel Birel, administrateur
- M. John Bour, administrateur
- M. Ernest Cravatte, administrateur
- M. Gilbert Ernst, administrateur
- M. Jean Habay, administrateur
- M. Gilbert Hatz, administrateur
- M. Aly Kohll, administrateur
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur
- M. Guy Rosseljong, administrateur
- M. Paul Waringo, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008019733/211/34.

(080017447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.701.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2007, la décision du Conseil d'Administration du 31 mai 2006 de coopter M. Guy Kettmann au Conseil d'Administration et la démission du 31 mai 2006 de M. Christoph Kossmann du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Les mandats des Administrateurs M. Jean Bodoni, M. Gabor Kacsóh et M. Guy Kettmann ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour POL HOLDING S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008019732/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08903. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Xantor, Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 27, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.129.

Aujourd'hui, le 10 décembre 2007 s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme XANTOR S.A., savoir:

- 1.- Monsieur Jacky Talon, administrateur de sociétés, demeurant à L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz,
- 2.- Madame Mireille Feldbrugge, administrateur de sociétés, demeurant à L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz,
3. - Monsieur Florian Talon, employé privé, demeurant à L-3515 Dudelange, 151, route de Luxembourg,

A l'unanimité des voix:

- est nommé Président du Conseil d'Administration, et administrateur-délégué, Monsieur Florian Talon, préqualifié,
- Monsieur Dimitri Corteville, photographe, demeurant à B-6740 Sainte-Marie, 15, rue de la Gare, est nommé responsable de la gestion journalière et effective du département Photographie, avec pouvoir d'engager la société dans le domaine Photographie par sa signature, conjointement avec celle de l'administrateur-délégué, prénommé.

Fait à Mersch, le 10 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008019734/232/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Udyana s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 53, avenue L. Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 105.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019694/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00436. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

BAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.472.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019701/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00447. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

WITEC Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 95.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019705/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00446. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

B & S - Art and Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 119.693.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 7 décembre 2007

Il a été décidé d'accepter la démission de M. Thierry Brouta, gérant technique de la société, demeurant à L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich à Luxembourg avec effet à ce jour.

Il a été décidé de nommer au poste de gérant technique, avec effet à ce jour, Monsieur Cédric De Caritat, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, rue de la Fauvette, 4/2 en Belgique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un autre gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
B&S - ART AND DESIGN S.à r.l.
C. De Caritat / B. Dabertrand / H. Similon / S. Mathot
Associé / Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2008019712/1652/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Nebinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.653.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:
- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.
- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mamer, le 20 décembre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008019725/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 octobre 2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

* VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)

* VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)

* HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

- l'assemblée nomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2006;

avec adresse 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mamer, le 8 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

L.J. Bevelander, F.H.R. Sonnenschein / L.J. Bevelander, F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2008019727/695/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

LONDON GROUP Expansion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 91.970.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007, les mandats des administrateurs MM. Gianfranco Quarti, Franco Quarti et Mme Laura Algeri et du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour LONDON GROUP EXPANSION ONE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / M. Wagner

Référence de publication: 2008019731/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM08904. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

BioMarin Holding (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 102.782.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination de la société associée unique, BioMarin INVESTMENT COMPANY LIMITED, a été changée en:

BioMarin HOLDING LIMITED
avec effet au 27 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019735/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Materials Handling International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 85.613.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2007 que:

- Monsieur Veli Pekka Kujala
- Monsieur Ari-Pekka Salonen
- Monsieur Harri Pelkonen

Ont été réélus administrateur de la société. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., RC B 86.770, ayant son siège au 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été réélu «Commissaire» et son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008019736/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 133.583.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEAR CORPORATION, a corporation incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 21557 Telegraph, Southfield, MI 48033, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2114688,

here represented by Mr Gildas Le Pannérer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 18 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LEAR NORTH EUROPEAN OPERATIONS, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 133.583, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 November 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million US Dollars (USD 16,000,000.-) in order to bring it from its current amount of one million four hundred thousand US Dollars (USD 1,400,000.-) up to seventeen million four hundred thousand US Dollars (USD 17,400,000.-) by issuance of sixteen million (16,000,000) shares having a par value of one US Dollars (USD 1.-) each, all held by the sole shareholder.

All the sixteen million (16,000,000) shares are subscribed by the Sole Shareholder, duly represented by Mr Gildas Le Pannérier, prenamed.

The shares have been paid up through a contribution in kind consisting of thirty thousand (30,000) Series A shares and ten thousand (10,000) Series B shares with a total value of eighty million US Dollars (USD 80,000,000.-) of LEAR CORPORATION SWEDEN AB, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Box 942, 46129 Trollhattan, Sweden, and registered under number 556410-5673 (LEAR SWEDEN).

Sixteen million US Dollars (USD 16,000,000.-) of the total contribution of eighty million US Dollars (USD 80,000,000.-) have been allocated to the share capital of the Company and sixty-four million US Dollars (USD 64,000,000.-) have been allocated to the share premium of the Company.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of LEAR SWEDEN is owned by the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The sole shareholder certifies with respect to the contribution in kind of all of the shares of LEAR SWEDEN, that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of all of the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of the sole shareholder, unencumbered and freely transferable to the Company.

The proof of the transfer of all of the shares of Lear Sweden has been given to the undersigned notary through the presentation of a contribution agreement relating to all of the shares of LEAR SWEDEN, a copy of the register of shares of LEAR SWEDEN and a legal opinion issued by ADVOKATFIRMAN VINGE KB, attesting that the transfer of all the shares of LEAR SWEDEN to the Company is valid and binding.

The Company's board of managers has agreed upon and confirmed the valuation of the shares of LEAR SWEDEN contributed to the Company.

The notary has been provided by the Company and the sole shareholder with the relevant proof that all such formalities have been accomplished. If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, the sole shareholder, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

The sole shareholder resolves to authorise Mr Pierre Beissel, Mr Marc Elvinger and Mr Gildas Le Pannérier, all of them maîtres en droit and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned capital increase.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventeen million four hundred thousand US Dollars (USD 17,400,000.-), represented by seventeen million four hundred thousand (17,400,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Proportional capital duty exemption request

As the contribution in kind consists of shares of a company having its registered office in an EC Member State and considering that, after such contribution, the Company holds all of the shares of the contributed company, all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29th December 1971, as modified, by the law of 3rd December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the shares of the EC Member State companies to the Company.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LEAR CORPORATION, eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach dem Recht von Delaware, USA, mit Sitz in 21557 Telegraph, Southfield, MI 48033, USA, eingetragen im Secretary of State von Delaware unter der Nummer 2114688,

hier vertreten durch Herrn Gildas Le Pannéer, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 18. Dezember 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von LEAR NORTH EUROPEAN OPERATIONS, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, eingeschrieben im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 133.583, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. November 2007, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde (die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um sechzehn Millionen US Dollar (USD 16.000.000,-) zu erhöhen, um das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von einer Million vierhunderttausend US Dollar (USD 1.400.000,-) auf siebzehn Millionen vierhunderttausend US Dollar (USD 17.400.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sechzehn Millionen (16.000.000) Anteilen mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-), die alle von dem alleinigen Gesellschafter gehalten werden.

Die sechzehn Millionen (16.000.000) Anteile werden von dem Alleinigen Gesellschafter gezeichnet, der durch Herrn Gildas Le Pannéer, vorbenannt, vertreten ist.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind von dem alleinigen Gesellschafter durch eine Sacheinlage eingezahlt worden, bestehend aus dreißigtausend (30.000) Gesellschaftsanteilen der Klasse A und zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteilen der Klasse B mit einem Gesamtwert von achtzig Millionen US Dollar (USD 80.000.000,-) in LEAR CORPORATION SWEDEN, einer Gesellschaft, gegründet und bestehend nach dem Recht von Schweden, mit Sitz in Box 942, 46129 Trollhattan, Schweden und eingetragen unter der Nummer 556410-5673 (LEAR SWEDEN).

Sechzehn Millionen US Dollar (USD 16.000.000,-) der gesamten Sacheinlage in Höhe von achtzig Millionen US Dollar (USD 80.000.000,-) werden dem Gesellschaftskapital zugewiesen und vierundsechzig Millionen US Dollar (USD 64.000.000,-) der Kapitalrücklage der Gesellschaft.

Als Folge dieser Einlage, ist die Gesellschaft Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals von LEAR SWEDEN.

Die Existenz und der Wert der Einlage wurden dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Der Alleinige Gesellschafter bestätigt im Zusammenhang mit der Sacheinlage bestehend aus den Aktien von LEAR SWEDEN, dass am Tage und im Moment der Sacheinlage,

1. er der der rechtliche und wirtschaftliche Eigentümer der einzubringenden Aktien ist;
2. alle Übertragungsformalitäten erfüllt wurden und dass weder Vorkaufsrechte, noch andere Rechte den Aktien anhaften, die eine Person berechtigen würden, zu verlangen, dass eine oder mehrere Aktien an ihn übertragen werden;
3. er alle gesellschaftlichrechtlichen Berechtigungen besitzt um alle notwendigen Dokumente für den vorliegenden Transfer auszuführen;
4. dass die Aktien seines Wissens unbelastet und der Gesellschaft frei übertragbar sind.

Der Beweis der Übertragung aller Aktien der LEAR SWEDEN wurde dem unterzeichneten Notar durch die Vorlage, eines Übertragungsvertrages bezüglich aller Aktien von LEAR SWEDEN, einer Kopie des Aktienregister von Lear Sweden und einer Bescheinigung von ADVOKATFIRMAN VINGE KB, welche das Übertragungsverfahren von allen Aktien der LEAR SWEDEN an die Gesellschaft bestätigt, erbracht.

Der Geschäftsführerrat der Gesellschaft hat sich über die Bewertung der Aktien der LEAR SWEDEN welche in die Gesellschaft eingebracht werden, geeinigt und hat solche Bewertung bestätigt.

Die Gesellschaft und der Alleinige Gesellschafter haben dem unterzeichneten Notar den Beweis erbracht, dass alle Formalitäten erfüllt wurden. Falls zusätzliche Formalitäten notwendig sein sollten im Zusammenhang mit der Übertragung der Aktien, so wird der Alleinige Gesellschafter als Beitragender, alle notwendige Schritte bald möglichst einleiten.

Der alleinige Gesellschafter beschließt Herrn Pierre Beissel, Herrn Marc Elvinger und Herrn Gildas Le Pannéer, alle maîtres en droit mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, jeweils einzeln zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Zweiter Beschluss

Als Folge dieser Kapitalerhöhung wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert, um fortan wie folgt zu lauten:
« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebzehn Millionen vierhunderttausend US Dollar (USD 17.400.000,-), aufgeteilt in siebzehn Millionen vierhunderttausend (17.400.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.»

Antrag auf Befreiung von der proportionalen Kapitalsteuer

Da die Sacheinlage aus den Anteilen einer Gesellschaft mit Sitz in einem EU Mitgliedstaat besteht und da die Gesellschaft nach dieser Einlage das gesamte Gesellschaftskapital der einbringenden Gesellschaft hält, sind die nach Artikel 4-2 des Luxemburgischen Gesetzes vom 29. Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz von 3. Dezember 1986, festgelegten Bedingungen erfüllt, um von der proportionalen Kapitalsteuer für die Einlage von Anteilen einer EU Mitgliedstaaten-Gesellschaft in die Gesellschaft befreit zu sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Le Pannéer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41737. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 7. Januar 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019898/211/156.

(080018386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

WCC Poland Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.311.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WCC POLAND FINCO S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Luxembourg trade register, section B number 124.311, incorporated by deed dated on January 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 639 (dated April 18, 2007, page 30650) and whose Articles of Association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 1294 (dated June 28, 2007, page 62094).

The meeting is composed by the shareholders, WCC EUROPE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 114.577, and CATALYST ECHO LLP, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Cavendish Square 33, W1G 0PW London, United Kingdom, both represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The shareholders exercise the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1- Change of the corporate object of the Company.

2- Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.
After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders took the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to change the corporate objects of the Company.

Second resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend and restate the article three of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to grant to any company associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée WCC POLAND FINCO S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 124.311, constituée suivant acte reçu le 5 janvier 2007, publié au Mémorial C n ° 639 (daté du 18 avril 2007, page 30650), Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts coordonnés ont été publiés au Mémorial C n ° 1294 (daté du 28 juin 2007, page 62094).

L'assemblée est composée des associés suivants, la société à responsabilité limitée WCC EUROPE S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 114.577, et CATALYST ECHO LLP, société de droit anglais, ayant son siège social à Cavendish Square 33, W1G 0PW Londres, tous deux représentés par M. Régis Galiotto, juriste, professionnellement domicilié à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront annexées, paraphées ne varietur.

Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1- Changement de l'objet social de la Société.
- 2- Modification de l'article 3 des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société.

Seconde résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété

que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; d'octroyer à toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42653. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019897/211/101.

(080018359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 2. November 2007

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft beschloss, aufgrund der Verkaufsvereinbarung vom 2. November 2007 mit der FRESENIUS MEDICAL CARE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, Else-Kröner-Strasse 1, D-61352 Bad Homburg v.d.H., 500 Gesellschaftsanteile, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft repräsentieren, an die FRESENIUS MEDICAL CARE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH zu übertragen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2008.

N. Wienke

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2008019818/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ELCOM-LUX, S.A., EUROPE LICENSING COMMUNICATION Luxembourg, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4450 Belvaux, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.264.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour la société

LE COMITIUM INTERNATIONAL SA

Signature

Référence de publication: 2008019819/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Guppy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 88.050.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 décembre 2007
et du conseil d'administration tenue le même jour*

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 décembre 2007, les actionnaires ont:

- décidé de nommer en tant qu'administrateurs:

* Monsieur Jonathan Beggiano, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

* EXCELIANCE SA, société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 83.412, avec siège social établi au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jonathan Beggiano,

* Monsieur Jean-Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1975 à Paris, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'assemblée statutaire de 2013.

- accepté la démission de Monsieur Denis Colin de sa fonction de Commissaire aux Comptes;

- décidé de nommer commissaire aux comptes à compter de ce jour en remplacement: LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, société de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 83.527, avec siège social établi au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2013.

Le conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Monsieur Jonathan Beggiano, directeur comptable, né le 19 juin 1975 à Villerupt, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2008019820/1091/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 872.664,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.023.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert en date du 13 août 2007 entre:

- ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, une société ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée sous le numéro MC 178031;

- OXEA BETEILIGUNGS GmbH & Co. KG, une société ayant son siège social à Otto-Roelen Strasse 3, 46147 Oberhausen, Allemagne;

que OXEA BETEILIGUNGS GmbH & Co. KG a acquit les 87.266 parts sociales de classe B que détenait ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019822/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.516.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 avril 2007, que THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 2 L.P., ayant son siège social à Londres, 7 Curzon Street, W1J 5HG, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registre du Royaume Uni sous le numéro LP 11065, a transféré quatre cent soixante trois (463) parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Londres, 7 Curzon Street, enregistrée auprès du Registre du Royaume Uni sous le numéro LP 8682.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008019823/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

FFHL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 364.105.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.817.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société FFHL (LUXEMBOURG) S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 8 mars 2007, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 12 décembre 2007.

L'assemblée décide en outre, que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019909/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Candle LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 656.975,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.474.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of CANDLE LuxCo 2 S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public, residing at Niederaanven, on 9 May 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.474 and whose articles of association (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») dated 19 July 2006, number 1389, page 66665.

The Articles of the Company have been amended for the last time on 25 August 2006, by a deed drawn up by myself and published in the Mémorial dated 22 October 2007, number 2379, page 114187.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meetings elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders, present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 20,969 (twenty thousand nine hundred and sixty-nine) class A shares (the «Class A Shares»), 4,627 (four thousand six hundred and twenty-seven) class B shares (the «Class B Shares») and 56 (fifty-six) class C shares (the «Class C Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) To increase the Company's share capital by an amount of EUR 15,675.- (fifteen thousand six hundred and seventy-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 641,300.- (six hundred and forty-one thousand three hundred Euro) to EUR 656,975.- (six hundred and fifty-six thousand nine hundred and seventy-five Euro) by creating and issuing 627 (six hundred and twenty-seven) new Class B Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to be subscribed and fully paid by the subscribers by contribution in cash.

(2) To amend article 6.1 of the Company's Articles of Association in order to reflect the share capital increase.

(3) To accept the following persons as new shareholders of the Company:

- Didier Breton, born on 8 March 1953 in Blois, France, residing at Chemin des Hauts Crets 56, CH 1223 Cologny, Switzerland; and

- EQUITY TRUST (JERSEY) LIMITED, having its registered office at EQUITY TRUST House, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 IEQ and registered under number 57583 acting as trustee of the Candle Employee Incentive Trust, established by a trust deed enacted on 13 July 2007.

(4) Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 15,675.- (fifteen thousand six hundred and seventy-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 656,975.- (six hundred and fifty-six thousand nine hundred and seventy-five Euro) by creating and issuing 627 (six hundred and twenty-seven) each and to be subscribed and fully paid by the subscribers by contribution in cash.

Subscription and Payment

EQUITY TRUST (JERSEY) LIMITED, having its registered office at EQUITY TRUST House, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 IEQ, and registered under number 57583, acting as trustee of the Candle Employee Incentive Trust, established by a trust deed enacted on 13 July 2007, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 547 (five hundred and forty-seven) Class B Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each for a total subscription price of EUR 13,675.- (thirteen thousand six hundred and seventy-five Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 13,675.- (thirteen thousand six hundred and seventy-five Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it;

Didier Breton, born on 8 March 1953 in Blois, France, residing at Chemin des Hauts Crets 56, CH 1223 Cologny, Switzerland, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 80 (eighty) Class B Shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each for a total subscription price of EUR 2,000.- (two thousand Euro) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount of EUR 2,000.- (two thousand Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 6.1 of the Company's Articles of Association, which shall read as follows:

«6.1 The capital of the Company is set at EUR 656,975.- (six hundred and fifty-six thousand nine hundred and seventy-five Euro) represented by 20,969 (twenty thousand nine hundred and sixty-nine) Class A Shares, 5,254 (five thousand two hundred and fifty-four) Class B Shares and 56 (fifty-six) Class C Shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the following persons as new shareholders of the Company:

- Didier Breton, born on 8 March 1953 in Blois, France, residing at Chemin des Hauts Crets 56, CH 1223 Cologny, Switzerland; and
- EQUITY TRUST (JERSEY) LIMITED, having its registered office at Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 IEQ and registered under number 57583 acting as trustee of the Candle Employee Incentive Trust, established by a trust deed enacted on 13 July 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Fut tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CANDLE LuxCo 2 S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.474 et constituée selon le droit luxembourgeois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mai 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») au numéro 1389 en date du 19 juillet 2006, page 66665 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois le 25 août 2006, par un acte rédigé par moi-même, publié au Mémorial le 22 octobre 2007, numéro 2379, page 114187.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président déclare que:

I. Les associés sont présents et représentés, et le nombre des parts détenus par chacun d'entre eux apparaît sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, initiées ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les 20.969 (vingt mille neuf cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales A»), 4.627 (quatre mille six cent vingt-sept) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales B») et 56 (cinquante-six) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales C») représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.675,- (quinze mille six cent soixante-quinze euros) afin de l'amener de son montant actuel de EUR 641.300,- (six cent quarante et un mille trois cents euros) à EUR 656.975,- (six cent cinquante-six mille neuf cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 627 (six cent vingt-sept) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et souscrite et entièrement payées par les souscripteurs par une contribution en espèces.

(2) Décision de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

(3) Décision d'accepter les personnes suivantes en tant que nouveaux associés de la Société:

- Didier Breton, né le 8 mars 1953 à Blois, France, résidant à Chemin des Hauts Crets 56, CH 1223 Cologny, Suisse; et

- EQUITY TRUST (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 IEQ et immatriculée sous le numéro 57583, en tant que trustee du Candle Employee Incentive Trust, établi par un acte de constitution de trust en date du 13 juillet 2007.

(4) Divers.

Après approbation de ce qui précède, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 15.675,- (quinze mille six cent soixante-quinze euros) afin de l'amener de son montant actuel de EUR 641.300,- (six cent quarante et un mille trois cents euros) à EUR 656.975,- (six cent cinquante-six mille neuf cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 627 (six cent vingt-sept) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et souscrite et entièrement payées par les souscripteurs par une contribution en espèces.

Souscription et Paiement

EQUITY TRUST (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 IEQ et immatriculée sous le numéro 57583, en tant que trustee du Candle Employee Incentive Trust, établi par un acte de constitution de trust en date du 13 juillet 2007, ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 547 (cinq cent quarante-sept) Parts Sociales B d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour un montant total de souscription d'une valeur de EUR 13.675 (treize mille six cent soixante-quinze euros) entièrement payé par une contribution en espèces de telle sorte que la somme de EUR 13.675,- (treize mille six cent soixante-quinze euros) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment fournie au notaire qui le reconnaît expressément;

Didier Breton, né le 8 mars 1953 à Blois, France, résident à Chemin des Hauts Crets 56, CH 1223 Coligny, Suisse, ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 80 (quatre-vingts) Parts Sociales B d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour un montant total de souscription d'une valeur de EUR 2.000,- (deux mille euros) entièrement payé par une contribution en espèces de telle sorte que la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment fournie au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 656.975,- (six cent cinquante-six mille neuf cent soixante-quinze euros) représenté par 20.969 (vingt mille neuf cent soixante-neuf) Parts Sociales de Catégorie A, 5.254 (cinq mille deux cent cinquante-quatre) Parts Sociales de Catégorie B et 56 (cinquante-six) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter les personnes suivantes en tant que nouveaux associés de la Société:

- Didier Breton, né le 8 mars 1953 à Blois, France, résidant à Chemin des Hauts Crets 56, CH 1223 Coligny, Suisse; et

- EQUITY TRUST (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à Equity Trust House, 28-30 The Parade, St Helier, Jersey JE1 IEQ et immatriculée sous le numéro 57583, en tant que trustee du Candle Employee Incentive Trust, établi par un acte de constitution de trust en date du 13 juillet 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents Euro.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la requête de ce même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43390. — Reçu 156,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008019899/211/177.

(080018428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Trokhos, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 105.324.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société
tenue en date du 4 janvier 2008*

L'Assemblée Générale Extraordinaire:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 4 janvier 2008;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 4 janvier 2008 à l'adresse suivante: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

TROKHOS (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2008019903/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Essetre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.149.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 14 janvier 2008 à 15.00 heures à Luxembourg, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19-21 Boulevard du Prince Henri, de sa fonction d'administrateur.
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant le même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSETRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2008019834/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lucky Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 106.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008019846/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00411. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Kaliman S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 107.106.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société
COFINOR S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008019847/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2008, réf. DSO-CM00413. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080017296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Curzon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.516.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 20 avril 2007, que THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 3 L.P., ayant son siège social à Londres, 7 Curzon Street, W1J 5HG, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registre du Royaume Uni sous le numéro LP 11066, a transféré dix-sept (17) parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Londres, 7 Curzon Street, enregistrée auprès du Registre du Royaume Uni sous le numéro LP 8682, et cinquante-deux (52) parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à THE CIT REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP - PARALLEL FUND 1 L.P. ayant son siège social à Londres, 7 Curzon Street, W1J 5HG, Royaume Uni, enregistrée auprès du Registre d'Angleterre sous le numéro LP 11064.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008019824/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00747. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 110.180.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 15 novembre 2007

L'associé unique a nommé la personne suivante en qualité de gérant à compter du 15 novembre 2007 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martin David Graham, avocat, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Grande-Bretagne, dont l'adresse professionnelle est à 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Grande-Bretagne;

Le conseil de gestion de société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Justin Bickle;
- Monsieur Martin David Graham;
- Monsieur Szymon Dec;
- Monsieur Jean-Pierre Baccus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM LUXEMBOURG POF IIIA S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008019825/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM07984. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Baillardel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 39.293.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 juin 2007.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Joeri Steeman est renouvelé pour une période de 2 ans.

- Messieurs Kris Goorts (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) et Frederik Rob (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont nommés aux fonctions d'administrateur pour une période de deux ans en remplacement de Messieurs Marc Boland (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) et Karl Louarn (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) dont les mandats sont arrivés à échéance. Le mandat de Monsieur Luc De Schepper est arrivé à échéance et n'est pas renouvelé.

- Monsieur Karl Louarn (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, pour une période de deux ans en remplacement de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS S.à r.l. (Adresse: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Kris Goorts
- Monsieur Frederik Rob

Le commissaire aux comptes est Monsieur Karl Louarn.

Pour extrait sincère et conforme

F. Rob / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008019833/1267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Ar Mor 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.476.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2008 de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur - président;

- D'accepter les démissions Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et de Madame Stéphanie Włodarczak, née le 23 juillet 1983 à Lorient en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, Monsieur Sergio Bertasi, employé privé, né le 26 octobre 1958 à Padova en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et Monsieur Thomas Dewe, employé privé, né le 14 janvier 1977 à Rocourt en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs;

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco Moglia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008019835/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.572.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.509.

Par résolution signée en date du 10 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Fabio Di Vincenzo, avec adresse au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Madame Silvia Ferrero, avec adresse au 11, Piazzale Arduino, I-20149 Milan, Italie, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Vittorio Saquella, avec adresse professionnelle au 37, Viale A. Filippetti, Monza, Italie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Noël Didier, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Yves Barthels, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il a également été décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008019913/581/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pao de Açucar International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 11.444.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société PAO DE AÇUCAR INTERNATIONAL S.A., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, en date du 14 décembre 2006, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 27 décembre 2007.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS, situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008019916/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Fun Family A.s.b.l., Fun Family, association sans but lucratif.

Siège social: L-8279 Holzem, 25, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg F 7.500.

STATUTS

Membres fondateurs:

1. Maria Barbosa, de nationalité luxembourgeoise, employée privée, résidant rue Principale, 45, Bte 3 - L-9633 Baschleiden,

Marie France Legrand, de nationalité française, indépendante, résidant 25, rue du Moulin à L-8279 Holzem,

Dominique Royer, de nationalité belge, gardienne ONE, résidant rue de Viville, 4 à B-6700 Arlon,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts,

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination FUN FAMILY, association sans but lucratif, en abrégé FUN FAMILY A.s.b.l. Elle a son siège à L-8279 Holzem, 25, rue du Moulin.

Art. 2. L'association a pour objet de:

Favoriser la promotion des échanges, activités récréatives, culturelles et sportives dans l'Eurorégion en favorisant les échanges entre les familles des différentes régions frontalières.

Favoriser les activités parascolaires (stages ou autres) pour les enfants de l'Eurorégion en favorisant la culture, la pédagogie, le sport et les langues au travers de ces échanges multiculturels.

La mise en place progressive d'un programme transfrontalier permettant un réel échange d'idées, d'expériences et de savoir-faire dans les domaines du sport, du tourisme, du patrimoine ou de l'animation.

La mise en place, gestion et promotion de stages d'apprentissage et de pratique d'activités sportives, ludiques, pédagogiques, ou culturelles, voir d'événements destinés à la promotion de ces différents domaines au travers de l'Eurorégion.

L'organisation d'événements en référence à l'objet précité.

Mettre à disposition des familles concernées un ou des site(s) Internet et autres produits de diffusion ou de communication.

Promouvoir la formation et l'échange de pédagogues dans les différents domaines d'activités et dans les différentes régions.

La location ou l'acquisition de matériel (biens meubles et immeubles) ou l'aménagement d'installations tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans les autres pays d'Europe afin de les mettre à disposition des stagiaires, des pédagogues ou des artistes intervenants.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite / d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de ... mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 500 euros.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste / affichage au siège etc.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de trois année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, et éventuellement d'autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président a le pouvoir de représenter et d'engager seul l'asbl vis-à-vis des tiers, des banques etc. Il possède en outre une double voix en cas d'égalité dans le vote d'une décision, le vice-président a pour mission de seconder le président et de le remplacer en cas d'absence. Si cette absence mais ne peut engager seul la responsabilité de l'asbl, le secrétaire a pour mission de gérer la partie administrative qui ne serait pas prise en charge par d'éventuel(s) employé(s) engagé pour ce faire, le trésorier gère les comptes et se charge de leur publication. Les mandats peuvent être cumulables.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature du Président suffit, il peut engager seul l'asbl, à défaut de sa signature, 3 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une association s'occupant d'enfants défavorisés.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Holzem, le 14 janvier 2008 par les membres fondateurs.

Signatures.

Référence de publication: 2008020001/8593/112.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09807. - Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Luxfield Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.740.

1) Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

2) Le mandat du conseil d'administration actuellement en fonction est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020002/637/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Luxfield Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.740.

1) Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

2) Le mandat du conseil d'administration actuellement en fonction est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020006/637/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Ballymore Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.143.

In the year two thousand and seven, on the twenty eighth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg,

There appeared:

BALLYMORE PROPERTIES LUXEMBOURG SARL, a company operating under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe,

here represented by Flora Gibert private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through his mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of BALLYMORE PROJECT SARL, a private limited company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, (R.C.S. Luxembourg section B number 117.143), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, on the 8th of June 2006, published in the Mémorial C number 1553 of the 16th of August 2006, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the fiscal year of the company in order to run henceforth from January 1 to December 31 of the same year, the second fiscal year having begun on April 1, 2007 will end on December 31, 2007, and to amend subsequently article fifteen (15) of the articles of association as follows:

« **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of the same year with the exception of the second accounting year, which shall begin on 1st April 2007 and shall terminate on 31st December 2007.»

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article eight (8) of the articles of association in order to give it the following wording:

« **Art. 8.** Subject to article 7 (1) and (2), the annual general meeting of the members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the annual general meeting on 1st June in each year at 11 a.m. and for the first time in 2008»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BALLYMORE PROPERTIES LUXEMBOURG SARL, une société de droit de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est l'associée unique de BALLYMORE PROJECTS SARL., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.144), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1553 du 16 août 2006, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année, la deuxième année fiscale ayant pris cours le 1^{er} avril 2007 se terminant le 31 décembre 2007, et de modifier en conséquence l'article quinze (15) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du deuxième exercice qui commencera le 1^{er} avril 2007 et prendra fin le 31 décembre 2007.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article huit (8) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Sous réserve des paragraphes (1) et (2) de l'article 7, l'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée de façon à se tenir à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation de l'assemblée générale annuelle, le 1^{er} juin de chaque année à 11h00 et pour la première fois en 2008.»

22845

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents Euro.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/99. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008020014/211/87.

(080018281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Lara JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.317.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 10 août 2007 et 7 janvier 2008

Les associés de LARA JV LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») ont décidé en date du 10 août 2008 comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen en tant que gérant de la société, avec effet au 10 août 2007;
- de nommer Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Grande Bretagne, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 10 août 2007, et ce pour une durée illimitée.

Les associés de la Société ont décidé en date du 7 janvier 2008 comme suit:

- d'accepter la démission de Phillip Williams en tant que gérant de la société, avec effet au 7 janvier 2008
- d'accepter la démission de Mark Weeden en tant que gérant de la société, avec effet au 7 janvier 2008
- de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 janvier 2008, et ce pour une durée illimitée:

* Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008019814/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Cytolnat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire
M. Goeres

Référence de publication: 2008019993/231/15.

(080018129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Société Immobilière Savatelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Le notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2008019995/231/15.

(080018107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Mobileo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2008019992/231/15.

(080018190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Anglo American Investments (Ireland), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 62.417.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 69788, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

here represented by Miss Joanna Hawkyard, Deputy Company Secretary, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2007.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (IRELAND) (hereafter the «Company»), R.C.S. Luxembourg B 62417, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the form of a limited company («société anonyme») and under the denomination of MINORCO FINANCE (IRELAND) S.A. pursuant to a deed of Maître

Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, dated December 11, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 228 of April 9, 1998.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated October 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 485 of March 7, 2006.

- The Company's capital is set at one million five hundred and forty thousand United States Dollars (1,540,000.- USD), represented by thirty thousand and eight hundred (30,800) shares of a par value of fifty United States Dollars (50.- USD) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers for their mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (IRELAND) was dissolved.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty euro (850.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 69788, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Joanna Hawkyard, «Deputy Company Secretary», avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (IRELAND) (ci-après la «Société»), R.C.S. Luxembourg B 62417, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de MINORCO FINANCE (IRELAND) S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 9 avril 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 7 mars 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quarante mille dollars des Etats-Unis (1.540.000.- USD), représenté par trente mille huit cents (30.800) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (50.- USD) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ANGLO AMERICAN INVESTMENTS (IRELAND).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hawkyard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007, Relation GRE/2007/6016. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008020016/231/102.

(080018574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Roller Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020069/1521/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10463. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

White Pearl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008019487/242/12.

(080017361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.